



## Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax  
01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

10 décembre 2010

### **COMPTE-RENDU CAP DE NOMINATION IDEP 3 FIN DE CARRIERE DU 9 DECEMBRE 2010**

Le 9 décembre 2010 s'est tenue la CAP de nomination au grade d'IDEP 3 fin de carrière. Cette CAP a conduit à promouvoir 275 agents (262 figuraient au projet).

385 agents avaient fait acte de candidature. Parmi eux,

- 46 candidats n'ont pas déposé de demande d'admission à la retraite,
- 9 candidats faisaient l'objet d'un avis défavorable de leur directeur,
- 16 agents ne remplissaient pas les conditions d'âge (étant nés après le 31-08-1951).

Les travaux de la CAP ont permis d'inscrire au tableau 13 agents supplémentaires. Parmi eux, deux avaient été frappés d'un avis défavorable, mais la DG a reconnu que ces avis n'étaient pas en cohérence avec le déroulé de carrière des agents concernés.

Cette CAP a été l'occasion d'aborder les éléments de contexte, notamment les mobilisations autour de la réforme des retraites, le pouvoir d'achat, les conditions de vie au travail des agents, le malaise et les pertes de repères des agents face aux réformes administratives successives.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a aussi fortement insisté sur l'importance de donner aux agents des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> échelons de réelles perspectives d'évolution de carrière. A cet effet, nous avons dénoncé le refus de la Fonction Publique de créer un 13<sup>ème</sup> échelon du A permettant de dépasser le bornage indiciaire actuel. L'Union a insisté sur l'importance d'augmenter le volume du 2<sup>ème</sup> niveau du A. En effet, il faut que le futur système offre davantage de possibilités de promotion au titre de l'expertise et au titre des fins de carrière.

Cette CAP n'ayant pas pour objet de traiter des thématiques des groupes de travail fusion sur la gestion A et A+, seuls les aspects « structurels » de l'actuelle sélection IDEP 3 FC ont été versés au débat.

Les échanges ont aussi portés sur les modalités décrites par le PBO J-103-10 du 02-11-2010.

L'Union a regretté que la modification relative aux critères d'âge n'ait pas été évoquée lors d'un GT cadre préalable à la rédaction du PBO. Si l'écriture du PBO par la DG s'inscrit dans la continuité des principes érigés lors de la création du grade d'IDEP, elle emporte néanmoins une modification des repères connus par les agents : avoir 60 ans au 31-12-N+1 et prendre l'engagement de partir à la retraite. En effet pour l'administration, le dispositif actuel est très cadré et la condition d'âge est directement liée à l'âge minimal légal de départ à la retraite. C'est pourquoi pour la DG la réforme des retraites impacte de fait le dispositif du tableau d'avancement au grade d'IDEP 3 FC.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est aussi intervenue sur les conséquences des mesures Jacob et du NES. L'Union a de nouveau demandé un correctif d'ensemble permettant de corriger les injustices générées par ces mesures Fonction Publique. Les futures règles fusionnées devront tenir compte des incohérences des dispositifs Jacob et y remédier via des dispositions DGFIP faute de correctif Fonction Publique.

A l'issue des travaux de la CAP, les élus de l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ont voté contre le projet de tableau compte tenu de son sous dimensionnement et de la montée en puissance des avis défavorables.